



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E199357

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2026

ÉDITÉ LE

25/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/03/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 1

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 2022B00134

Siret : 911 828 705 00010

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 635387800187

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 158019866

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 158019866

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/03/2025

Raison sociale : SOCIETE NIVERNAISE DE TRAVAUX DANS LE BATIMENT

104 RUE FRANCIS GARNIER
58000 NEVERS

Téléphone : 0615732578

Portable : 06 32 01 45 08

Fax :

Site Internet : www.entreprise-sntb.fr

E-mail : sntb@entreprise-sntb.fr

Responsabilité légale :

TIOUMENTSEV NICOLAS PRÉSIDENT / TIOUMENTSEV SERGUEI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	16/05/2024
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	16/05/2024
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/05/2024
o Fenêtres de toit	16/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/05/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	06/02/2025
o Isolation des combles perdus	16/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.